

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-5-8

Séance du lundi 31 mai 2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF JOBS SOLIDAIRES ETUDIANTS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1-5-2 du 25 janvier 2021 relative aux Jobs d'hiver pour les étudiants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au Budget primitif 2021,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-4-5-1 du 19 avril 2021 relative à l'élargissement du dispositif jobs solidaires pour les étudiants,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté en date du 7 mai 2021,
- VU l'avis favorable de la Commission territoriale Agglomération de Mulhouse en date du 12 mai 2021,
- VU l'avis favorable de la Commission territoriale Sud Alsace en date du 17 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, en application de la délibération n° CP-2021-1-5-2 du 25 janvier 2021 et de la délibération n° CP-2021-4-5-1 du 19 avril 2021, les subventions figurant en annexe à la présente délibération aux structures qui y sont listées pour un montant total de 8 686 €, et autorise leur versement en une seule fois après transmission des justificatifs requis (fiche de paie de chaque étudiant éligible) ;
- Précise que les dépenses seront prélevées pour le versement des subventions sur l'opération P153O005T04 (65-65748-428) ;

Modifie l'imputation prévue par délibération n° CP-2021-4-5-2 du 25 janvier 2021 relative aux Jobs d'hiver pour les étudiants comme suit : Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021. Ils seront prélevés sur la ligne du budget primitif 2021 sous le numéro d'opération P153O005 Subvention Insertion Professionnelle (Chapitre 65 Nature 65748 Fonction 428).

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce qui précède.

Mme Fabienne ORLANDI et M. Rémy WITH, en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Maison de la nature du Sundgau, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité